

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 09 mars 2009  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA GARRIGUE,  
ST ANDRE DE SANGONIS - ACQUISITION DE PARCELLES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 9 mars 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : BONNAFOUS Claude, VAN-RUYSKENVELDE Jean-Pierre, VENTURE Jean-Pierre, TREMOULET Bernard, SAINTPIERRE Michel, BARRAL Hélène, JOVER Jean-Marcel, DEJEAN Anne-Marie, SIDERIS André, POUJOL Robert, CABELLO Gérard, CORBEAU Eric, DURET Jean-Pierre, CARCELLER Claude, JEREZ Bernard, CADARS Cyrille, VAILHE-SIBERTIN BLANC Marie-Agnès, VILLARET Louis, YVANEZ André, DONNADIEU Jacques, PEYRAUD Xavier, DOUYSET Bernard, PECHIN Jean-Pierre, GABAUDAAN Jean-Pierre, COUSTOL Michel, CAUMEL Bernard, SIEGEL Robert, RUIZ Jean-François, LAMONT Didier, CONSTANT Agnès, GALVEZ Fabienne, BERTOLINI Jean-Pierre, GASTAN François, GALABRUN Jacky, CABLAT David, CONTRERAS Sylvie, BRENIER Mireille

Absents ou excusés : PALOC Eric, REQUIRAND Daniel, Caroline COMBES, DELONCA Hélène, BEDES Marie-Claude, LASSALVY Christian, PIERRUGUES Georges, CADILHAC Jean-François, MARC Jean-Claude, DEJEAN Maurice, HENRY Marc, GREZES Frédéric,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur le rapport du Président,**

**Vu la** délibération du 23 juin 2008 par laquelle la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est prononcée favorablement pour la validation du périmètre définitif de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « La Garrigue » à St André de Sangonis,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **de** délibérer favorablement sur l'acquisition des parcelles D585 et 600, appartenant à la commune de St-André-de-Sangonis, d'une superficie totale de 7465 m<sup>2</sup> sur la base de 15 €/m<sup>2</sup> de foncier, soit 111 975 €
- **de solliciter** les aides financières de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Général mobilisables au titre de l'acquisition de terrains à vocation économique
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces deux dossiers

N° de parcelle	Nom du propriétaire	Superficie	Nature	Classement actuel au POS
D 585	Commune de St-André-de-Sangonis	6 125 m <sup>2</sup>	Terre nue	Ucb
D 600	Commune de St-André-de-Sangonis	1 340 m <sup>2</sup>	Terre nue	Ucb

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 154 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 2009

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

